

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE
SEINE-SAINT-DENIS
93320

COMMUNE DES PAVILLONS-SOUS-BOIS

CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu de la Séance du lundi 22 mai 2017

°_°_°_°_°

L'an deux mille dix-sept, le **22 mai à 20 heures 00**, le Conseil Municipal de la Commune des Pavillons-sous-Bois légalement convoqué le 15 mai 2017 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **M. Philippe DALLIER, Sénateur-Maire**, lequel a désigné **Mme Karine SARIKAS**, Secrétaire de Séance.

Présents :

M. PHILIPPE DALLIER, MME KATIA COPPI, MME ANNICK GARTNER, M. MARC SUJOL, MME SOPHIE DUBOSC, M. PATRICK SARDA, MME CHRISTINE GAUTHIER, M. SERGE CARBONNELLE, MME MARTINE CUMIN, M. JACQUES MENZILDJIAN, MME JACQUELINE DURAND, MME SABRINA ASSAYAG, M. JACKIE SIMONIN, M. RENE RAPELLIN, MME THERESE HOUET, M. PHILIPPE BOUTIGNY, MME ANNE-MARIE LEPAGE, M. NICOLAS MARTIN, MME KARINE SARIKAS, M. MICHAËL BOUAZIZ, MME MAGUY SOUM, M. CHRISTIAN FAVIEN, MME CHANTAL TROTTET, M. FABRICE CHOLLET, MME PATRICIA CHABAUD, M. THIERRY DE CECCO, MME LAURENCE FOURNIER, M. BERNARD DENY, MME SANDRINE CALISIR, M. THIERRY DELORME, MME BRIGITTE SLONSKI

Conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des **35** Membres en exercice du Conseil Municipal étant présente ce dernier peut valablement délibérer.

Absents excusés avec Mandats :

M. Yvon ANATCHKOV donne pouvoir à Mme Katia COPPI, Mme Françoise RAYNAUD donne pouvoir à Mlle Anne-Marie LEPAGE, Mme Geneviève SIMONET donne pouvoir à Mme Annick GARTNER, M. Jean-François CHLEQ donne pouvoir à M. Bernard DENY

Absents excusés :

Absents :

Administration :

M. BONNEAU, Directeur de Cabinet
M. SOLER, Directeur Général des Services
Mme RODRIGUES TEIXEIRA, Secrétaire

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour et soumet à l'approbation du Conseil Municipal, le procès-verbal de la séance du 27 février 2017 ainsi que celui du 3 avril 2017.

Procès-verbal du Conseil Municipal du 27 février 2017 :

35 votants – Vote à la Majorité
32 Pour – 3 Abstentions (M. DENY, Mme CALISIR, M. CHLEQ)

Procès-verbal du Conseil Municipal du 3 avril 2017 :

35 votants – Vote à la Majorité
32 Pour – 3 Contre (M. DENY, Mme CALISIR, M. CHLEQ)

2017.00044 - Garantie d'emprunt accordée à la SA OSICA pour la construction de 10 logements situés 2 - 4 allée Olivier

Lecture de la délibération par M. CARBONNELLE

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ
35 votants – Vote à l'Unanimité

ACCORDE sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 049 627 € souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°62075, constitué de six lignes du prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

APPORTE sa garantie aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

S'ENGAGE pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentation, à signer la convention de garantie d'emprunt et de réservation – Construction en VEFA de 10 logements sociaux collectifs situés 2-4 allée Olivier.

2017.00045 - Constatation de la désaffectation de l'usage public d'une partie de terrain de la parcelle C189 à l'angle de l'avenue de Rome et de l'allée du Luxembourg

Lecture de la délibération par M. SARDA

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ
35 votants – Vote à l'Unanimité

CONSTATE la désaffectation de l'usage public d'une partie de terrain de 50 m² à l'angle de l'avenue de Rome et de l'allée du Luxembourg cadastré C 189.

2017.00046 - Déclassement d'une partie de terrain de la parcelle C 189 à l'angle de l'avenue de Rome et de l'allée du Luxembourg

Lecture de la délibération par M. SARDA

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ
35 votants – Vote à l’Unanimité

DECIDE le déclassement du domaine public d’une partie de terrain de 50 m² à l’angle de l’avenue de Rome et de l’allée du Luxembourg cadastré C 189.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à poursuivre les démarches administratives nécessaires à la vente de cette partie de terrain.

2017.00047 - Cession d’une partie de terrain de la parcelle C 189 à l’angle de l’avenue de Rome et de l’allée du Luxembourg au profit de la SCCV LES BERGES DE L’OURCQ

Lecture de la délibération par M. SARDA

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ
35 votants – Vote à l’Unanimité

DECIDE la cession au prix de 5 000,00 € H.T. (cinq mille euros) de la partie de terrain de 50 m² à l’angle de l’avenue de Rome et de l’allée du Luxembourg, au profit de la SCCV LES BERGES DE L’OURCQ : 28 rue de Naples, 75008 Paris.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l’acte de vente.

2017.00048 - Approbation de l’avenant n°3 à la concession d’aménagement relative à la mise en œuvre du Projet de Rénovation Urbaine de la ville des Pavillons-sous-Bois

Lecture de la délibération par M. SARDA

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ
35 votants – Vote à l’Unanimité

APPROUVE le projet d’avenant n° 3 à la concession d’aménagement relative à la mise en œuvre du Projet de Rénovation Urbaine de la ville des Pavillons-sous-Bois, formalisant la substitution de SEQUANO AMENAGEMENT à DELTAVILLE dans les droits et obligations résultant de ladite concession.

CONFIRME que SEQUANO AMENAGEMENT bénéficiera des prérogatives de puissance publique déléguées par la collectivité au titre de l’opération d’aménagement.

CONFIRME que l’opération d’aménagement bénéficiera des participations allouées à l’opération transférée.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ledit avenant ainsi que tout document relatif à l’exécution du contrat de concession d’aménagement dans le cadre de cette substitution.

2017.00049 - Signature d’une convention de participation financière de la commune des Pavillons-sous-Bois au fonctionnement des classes élémentaires sous contrat d’association avec l’Etat du Groupe Scolaire de l’Alliance des Pavillons-sous-Bois

Lecture de la délibération par M. le Maire

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ
35 votants – Vote à l’Unanimité

APPROUVE les termes de la convention à conclure avec le Groupe Scolaire de l’Alliance des Pavillons-sous-Bois pour une durée de trois ans à compter de sa signature.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer avec le Groupe Scolaire de l'Alliance des Pavillons-sous-Bois, ladite convention.

2017.00050 - Signature de la convention relative à l'utilisation des espaces partagés du Collège Anatole France

Lecture de la délibération par Mme COPPI

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ
35 votants – Vote à l'Unanimité

APPROUVE les termes de la convention relative à l'utilisation des espaces partagés du collège Anatole France.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention et tous les documents y afférents.

2017.00051 - Attribution d'un complément de subvention à l'Union Française des Anciens Combattants (U. F. A. C.) – Année 2017

Lecture de la délibération par M. le Maire

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ
35 votants – Vote à l'Unanimité

DECIDE d'allouer, pour l'année 2017, un complément de subvention de 400,00 € (quatre cent euros) à l'Union Française des Anciens Combattants (U. F. A. C.).

2017.00052 - Demande de subvention auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France dans le cadre de la rénovation des vestiaires des tribunes situés au stade Léo Lagrange

Lecture de la délibération par M. le Maire

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ
35 votants – Vote à l'Unanimité

APPROUVE le projet relatif à la rénovation des vestiaires des tribunes, situés au stade Léo Lagrange, dont le montant prévisionnel s'élève à 32 000 € H.T., soit 38 400 € T.T.C..

AUTORISE Monsieur Le Maire à solliciter, auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France, une subvention pour le financement de la rénovation des vestiaires des tribunes.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à cette demande de subvention.

2017.00053 - Demande de subvention auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France dans le cadre du remplacement de la couverture des terrains de tennis couverts, situés au stade Léo Lagrange

Lecture de la délibération par M. le Maire

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ
35 votants – Vote à l'Unanimité

APPROUVE le projet relatif au remplacement de la couverture des terrains de tennis couverts, situés au stade Léo Lagrange, dont le montant prévisionnel s'élève à 125 000 € H.T., soit 150 000 € T.T.C..

AUTORISE Monsieur Le Maire à solliciter, auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France, une subvention pour le financement du remplacement de la couverture des terrains de tennis couverts.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à cette demande de subvention.

2017.00054 - Demande de subvention auprès du Centre National pour le Développement du Sport dans le cadre du remplacement de la couverture des terrains de tennis couverts, situés au stade Léo Lagrange

Lecture de la délibération par M. le Maire

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ
35 votants – Vote à l'Unanimité

APPROUVE le projet relatif au remplacement de la couverture des terrains de tennis couverts, situés au stade Léo Lagrange, dont le montant prévisionnel s'élève à 125 000 € H.T., soit 150 000 € T.T.C..

AUTORISE Monsieur Le Maire à solliciter, auprès du Centre National pour le Développement du Sport, une subvention pour le financement du remplacement de la couverture des terrains de tennis couverts.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents afférents à cette demande de subvention.

2017.00055 - Demande de subvention auprès de la Métropole du Grand Paris au titre du Fonds d'Investissement Métropolitain dans le cadre de l'achat de véhicules électriques et de bornes de recharge

Lecture de la délibération par M. le Maire

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ
35 votants – Vote à l'Unanimité

APPROUVE le projet relatif à l'achat de 5 véhicules électriques et des bornes de recharge ainsi que le plan de financement prévisionnel y afférent.

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter auprès de la Métropole du Grand Paris, au titre du Fonds d'Investissement Métropolitain, une subvention d'un montant de 20 994,92 €, sur un montant total d'opération s'élevant à 75 289,59 € H.T., pour le financement de l'achat de 5 véhicules électriques et des bornes de recharge.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents afférents à cette demande de subvention.

2017.00056 - Signature d'une convention « tiers-payant » pour les actes et soins dentaires avec l'association Inter-AMC

Lecture de la délibération par Mme CUMIN

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ
35 votants – Vote à l'Unanimité

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer une convention avec l'association Inter-AMC, dont le siège social se situe au 255 rue de Vaugirard à Paris, déclarée à la Préfecture de Police de Paris sous le n°W751230710 et publiée au Journal Officiel le 19 septembre 2015.

2017.00057 - Signature d'un protocole « tiers-payant » pour les soins dentaires, prothèses et orthodontie avec la CCMO Mutuelle

Lecture de la délibération par Mme CUMIN

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ
35 votants – Vote à l'Unanimité

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le protocole de règlement direct en dentaire (soins – prothèses - orthodontie) avec la CCMO Mutuelle dont le siège social se situe au 6 avenue du Beauvaisis - PAE du Haut-Villé - CS 50993 - 60014 Beauvais Cedex et soumise au Livre II du Code de la mutualité (780 508 073). Agréée par arrêté ministériel du 21 juillet 2003, publié au Journal officiel de la République française du 2 août 2003 (n° 177, page 13341).

2017.00058 - Motion contre la disparition de seize commissariats de plein exercice

Lecture de la délibération par M. le Maire

APRES EN AVOIR DELIBERE
32 votants – Vote à la Majorité
32 Pour – 3 Refus de prendre part au vote (M. DENY, Mme CALISIR, M. CHLEQ)

REAFFIRME solennellement la mission régalienne de l'Etat de protection des personnes et des biens.

APPELLE l'Etat au respect de ses engagements d'augmentation des effectifs en Seine-Saint-Denis.

EXIGE de l'Etat le retrait immédiat d'un projet élaboré en catimini qui vise à réduire la présence policière sur une partie du territoire de Seine-Saint-Denis.

DEMANDE qu'une concertation s'engage, sans délai, entre les Maires de Seine-Saint-Denis, le Préfet du Département et le Préfet de Police de Paris, notamment en raison de l'impact prévisible d'une telle réforme sur les rapports entre la Police Nationale et les Polices Municipales.

S'OPPOSE à toute perspective d'une Police Nationale à deux vitesses, l'une correspondant à une simple présence en journée les jours ouvrables, l'autre, plus lointaine, reprenant les prérogatives d'actions opérationnelles et de Police Judiciaire.

QUESTIONS DIVERSES

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, Monsieur le Sénateur-Maire lève la séance à 20 H 30.

Fait aux Pavillons-sous-Bois le 23 mai 2017.

Le Sénateur-Maire,

Philippe DALLIER